



CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Formation plénière

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 3 JUILLET 2023

Étaient présents ou représentés :

M. Stéphane BRACONNIER, Président de l'Université.

Mme Niki ALOUPI, M. Philippe COCATRE-ZILGUEN, M. Jean-Vincent HOLEINDRE, M. Julien ICARD, M. Arnaud MERCIER, M. Jean MERCIER-YTHIER, Mme Marie-Hélène MONSÉRIÉ-BRON, Mme Martine PELÉ, Mme Cécile PÉRÈS, Mme Maria RIFQI, *membres du collège A.*

M. Quentin EPRON, M. Jean FROUSTEY, Mme Agata DE LAFORCADE, Mme Lisa MORHAIM, M. Charles PAPON, M. Emmanuel PETER, Mme Claire PICQUE-KIRALY, Mme Claire WROBEL, *membres du collège B.*

M. Éric DOUSSET, M. Yann MOUSEL, *personnels BIATSS.*

M. Pierre STORRER, *personnalité extérieure.*

Mme Camille GERARDIN, M. Rayan SAIBI, Mme Ada SANSAULT, M. Lucas GONIAK, M. Julien AZOULAI, collège des étudiants.

Mme Emmanuelle CHEVREAU, vice-présidente non-membre du CEVE.

Assistaient de droit :

M. Jean-Marie CROISSANT, *directeur général des services* ;

M. Bastien COUSAERT, *directeur des études et de la formation*.

Sommaire

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2023	3
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2023	3
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2023.....	3
4. Présentation du rapport d'étape annuel sur la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique.....	3
5. Présentation du bilan des cours en anglais.....	6
6. Avis sur la charte de la commission de la Contribution de la Vie Étudiante et de Campus (CVEC).....	7
7. Avis sur la création du diplôme d'université Datasphère et investigation.....	7
8. Avis sur des modifications d'enseignements	8
9. Approbation de modifications relatives au contrôle des connaissances	8

La séance plénière du Conseil des études et de la vie étudiante de l'Université Paris-Panthéon-Assas s'ouvre à 14 heures 36 sous la présidence de M. Stéphane BRACONNIER.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2023

M. le Président indique que ce point de l'ordre du jour est reporté.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2023

M. le Président demande aux membres du Conseil s'ils souhaitent faire des remarques et des demandes de modification du procès-verbal. Aucune intervention n'ayant lieu, il passe au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité le procès-verbal du 6 mars 2023.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2023

M. le Président demande aux membres du Conseil s'ils souhaitent faire des remarques et des demandes de modification du procès-verbal. Aucune intervention n'ayant lieu, il passe au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité le procès-verbal du 11 avril 2023.

4. Présentation du rapport d'étape annuel sur la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique

M. le Président explique que cette présentation est un point d'étape à l'issue de la première année d'une feuille de route qui avait présentée aux trois conseils de l'Université Paris-Panthéon-Assas en juillet 2022. Il avait été acté qu'un bilan annuel soit fait. Il laisse le Professeur SEILLER, chargé de mission environnement, présenter ce rapport.

M. SEILLER présente le bilan des efforts accomplis par l'Université Paris-Panthéon-Assas depuis la mise en œuvre d'une feuille de route pour la transition écologique. Cette feuille de route possède 4 axes avec une dizaine d'objectifs identifiés.

Le premier axe concerne l'incitation aux comportements écologiques vertueux au quotidien.

Il comporte 4 objectifs, le premier étant la mise en place du tri sélectif. Jusqu'à présent, ce dernier n'était pas réellement effectif. Celui-ci sera mis en place au centre Vaugirard 1, au Centre Assas et au centre Guy-de-la-Brosse. Pour le Centre Panthéon, l'Université Paris 1 est en charge de son organisation. S'agissant du centre Melun, le tri se mettra en place dans un second temps puisque ce centre délègue le ménage à la communauté d'agglomération Melun Val de Seine, qui aura donc la responsabilité de son organisation.

M. SEILLER aborde le deuxième objectif. Il s'agit de réduire la production de déchets avec un certain nombre d'items mis en avant. Ainsi, les agents sont incités, lorsqu'ils achètent des fournitures de bureau, à privilégier l'achat de matériel réutilisable, rechargeable ou recyclable. Par ailleurs, des fontaines à eau ont été installées pour favoriser l'utilisation de gourdes. Concernant les fiches imprimées de travaux dirigés qui entraînent un important gaspillage, les étudiants pourront choisir en début d'année s'ils souhaitent des fiches imprimées ou

dématérialisées, et cela pour toute l'année. Toujours au titre de la réduction des déchets, le bar à salades de Centre Assas sera remis en activité. L'objectif sera de pouvoir venir avec son contenant. En hiver, il est prévu que ce bar à salades devienne aussi un bar à soupes. Il est désormais possible d'apporter son propre gobelet pour se faire servir un café à la cafétéria du Centre Assas. Par ailleurs, les distributeurs de boissons des différents centres sont équipés d'un capteur pour reconnaître l'existence d'un gobelet déjà posé sur la machine.

M. SEILLER se prononce ensuite sur l'objectif numéro 3 de la feuille de route. Il s'agit de promouvoir une mobilité bas carbone. Un questionnaire a été conçu pour l'évaluation des émissions de gaz à effets de serre causés par les déplacements des membres de l'établissement. Par ailleurs, les services travaillent à l'heure actuelle sur d'autres moyens de quantification de ces émissions de gaz à effet de serre avec l'évaluation de la consommation des bâtiments et des équipements. Il y a la volonté d'affecter à chaque achat un bilan carbone. Pour surmonter les difficultés, il sera possible de faire appel à des ratios théoriques en fonction des dépenses effectuées dans tel ou tel domaine. Une fois le bilan achevé, le cabinet d'études qui pilote le processus proposera les améliorations possibles. Il y aura des propositions d'ateliers thématiques sur les trois plus grandes sources d'émission de gaz à effet de serre. Toujours à ce titre, l'attribution des crédits FSDIE favorise également les projets étudiants à basse consommation énergétique. Un bilan partiel effectué montre que les destinations choisies étaient dans un rayon de 3h00 de Paris. Dans la même logique, une réflexion plus restrictive va être engagée autour des voyages d'études et des déplacements des étudiants et des enseignants-chercheurs. Il est envisagé de fixer un montant de plafond annuel de carbone par étudiant pour encourager les voyages vertueux et donner un bonus aux déplacements à faible empreinte carbone. Par ailleurs, dans le cadre du renouvellement du marché de voyage, il sera prévu que l'agence précise l'impact énergétique pour chacun des voyages.

M. SEILLER présente le quatrième objectif de la feuille de route qui est de favoriser une consommation durable. Le CROUS assure qu'il favorise les produits de saison, locaux et en circuits courts. Concernant la consommation d'ouvrages, les boîtes à livres vont être multipliées grâce au soutien de la Fondation de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Le second axe concerne l'adoption d'une gestion raisonnée de l'énergie.

L'objectif numéro 5 est lié à la réduction de la consommation d'énergie. L'établissement a adopté un plan de sobriété. Il souligne les efforts considérables et remarquables qui ont été réalisés à cette occasion. Ainsi, la consommation de gaz du Centre Assas a baissé de 32 % en un an. Par ailleurs, les rénovations énergétiques du centre Vaugirard 1 ont engendré une nouvelle réduction de 8 % de la consommation d'électricité cette année. Sur l'ensemble de son parc immobilier, l'Université Paris-Panthéon-Assas a vu sa consommation toutes énergies confondues baisser de 16 % en un an, ce qui est considérable, avec un impact écologique et bien entendu économique. La facture énergétique de l'établissement a connu une hausse limitée à 18% malgré le contexte actuel. Au titre des projets envisagés, l'établissement réfléchit au raccordement du Centre Assas au réseau de chaleur urbain. Malheureusement, cela s'avère plus compliqué que prévu avec un coût considérable.

M. SEILLER indique que l'objectif numéro 6 de la feuille de route est de favoriser l'utilisation des énergies renouvelables. Pour cela, il est envisagé d'installer des panneaux photovoltaïques sur le Centre Assas. Une étude de faisabilité a été menée à ce sujet avec un résultat très positif. Il serait ainsi possible de poser environ 1600 m² de panneaux photovoltaïques sur le toit du grand amphi et une partie du toit des travaux dirigés du Centre Assas afin de produire 395 000 kWh chaque année soit 13,5 % de la consommation d'électricité du Centre Assas. Cela

économiserait 25 tonnes de gaz à effet de serre chaque année. Le coût de l'installation de ces panneaux est évalué à 520 000 euros. Il serait possible d'obtenir le parrainage de la Fondation Paris-Panthéon-Assas et d'entreprises pour financer l'installation. L'amortissement serait prévu sur 8 années. La seule incertitude qui persiste est une question architecturale et la capacité des bâtiments et du plafond du grand amphi à supporter une telle installation. Si ce n'est pas le cas, ce que nous saurons dans quelques semaines, il faudra savoir quel est le coût des travaux pour le permettre.

Le troisième axe concerne l'intégration de la dimension environnementale dans les activités de recherche et d'enseignement.

L'objectif numéro 7 est la promotion de la recherche sur les questions environnementales avec la création il y a quelques mois d'un pôle d'études multidisciplinaires en matière environnementale. Le pôle Assas Etudes Environnementales est déjà très actif et regroupe plusieurs enseignants de diverses composantes. La création d'une chaire de professeur Junior OSE-AJIR illustre également cet objectif.

L'objectif numéro 8 est de développer l'offre de formation sur les thématiques environnementales. Les départements de Droit ont émis l'idée de créer en deuxième année un cours consacré aux grandes questions du droit de l'environnement afin de familiariser les étudiants. Par ailleurs, la chaire de professeur junior « santé environnementale » souhaite soumettre au Président un projet de création d'un master sur la protection de la santé et de l'environnement. La question de la formation sur les thématiques environnementales présente répond à l'obligation pesant sur tous les établissements de l'enseignement supérieur de « contribuer à la sensibilisation et à la formation aux enjeux de la transition écologique et du développement durable ». Tous les étudiants de toutes les licences en France devront désormais avoir suivi un module de sensibilisation à la transition écologique et au développement durable.

L'axe 4 concerne l'engagement étudiant pour la diffusion des bonnes pratiques environnementales.

Une formation de volontaires a été mise en place pour animer des ateliers de la Fresque du Climat. Ce sont des ateliers de 3 heures sensibilisant au dérèglement climatique. L'idée serait d'offrir à tous les membres de la communauté dès la rentrée prochaine la possibilité de participer à ces ateliers. Les étudiants qui auront suivi la formation devront animer ces ateliers tout au long de l'année. L'objectif numéro 10 de la feuille de route est d'informer sur les actions menées et de sensibiliser aux bonnes pratiques. Ainsi, une campagne de communication et d'information aura lieu à la rentrée universitaire de l'année 2023-2024 dans le cadre de la mise en place du tri sélectif.

M. le Président remercie M. SEILLER pour son plein engagement. Il note que l'établissement a mis en place de nombreuses actions concrètes en faveur de l'environnement. Les efforts doivent néanmoins persister. Il insiste sur la dématérialisation d'une grande partie des fiches de travaux dirigés des étudiants, ainsi que sur les panneaux photovoltaïques du centre Assas dont le projet avance. Il souligne qu'un tel bilan annuel est vraiment positif. La question de la formation est centrale. Une loi aura été nécessaire pour mettre l'engagement environnemental au centre de la politique universitaire, bien que les moyens nécessaires à son application se fassent attendre.

M. PETER indique que le sujet de l'environnement est véritablement pris à bras le corps à l'Efrei depuis un an avec *Efrei for good*. Il s'appuie sur deux axes : l'un concerne l'Efrei en

tant que lieu de vie, l'autre la recherche qui y est menée. L'Efrei a réalisé un bilan carbone qui a souligné les 3 premières sources de gaz à effet de serre : les bâtiments, les déplacements à l'étranger et la nourriture au CROUS. L'Efrei a mis en place un Fab-lab qui organise des *Repair cafés* pendant lesquels il est possible de faire réparer des objets usagés.

L'Efrei a souhaité s'inscrire dans une démarche d'accompagnement et de recherche. Il y a eu un grand travail dans le cadre de la Fresque du Climat avec près de 200 enseignants et 3000 étudiants concernés. L'Efrei a réalisé un diagnostic complet de l'établissement et forme 60 enseignants sur une formation de deux jours concernant les enjeux du développement durable et de la biodiversité, avec une première journée généraliste et une seconde journée concentrée sur les enjeux du numérique. Un module de 15 heures sera intégré dans tous les enseignements. L'échange de procédés et d'informations est essentiel pour avancer ensemble sur ces sujets. Il reprend l'idée que les participants à la Fresque du Climat voient leur engagement gratifié, et indique que l'Efrei a demandé à ce que chaque association désigne un référent climat.

M. le Président remercie M. PETER pour son intervention. Il confirme que le dialogue au sein de l'EPEEx permettra une convergence de vue et des bonnes pratiques. Il remercie M. SEILLER pour son travail et ce point d'étape.

5. Présentation du bilan des cours en anglais

M. le Président invite Mme CHEVREAU, vice-présidente en charge des affaires internationales, à prendre la parole.

Mme CHEVREAU explique que cette offre de formation en anglais comporte 12 cours dans le cycle de licence. Ces cours sont destinés avant tout aux étudiants internationaux qui viennent souvent pour un semestre à l'Université Paris-Panthéon-Assas et maîtrisent trop mal le français pour être à l'aise en cours. Beaucoup d'accords internationaux ne fonctionnaient plus par manque d'étudiants francophones, ce qui explique la nécessité de cette offre de cours en anglais. L'établissement a également choisi d'ouvrir ces cours dans la limite d'un par semestre aux étudiants français de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Mme CHEVREAU donne quelques chiffres concernant ces cours en anglais qui ont été un succès. Pour l'année 2021-2022 et malgré une parution tardive du texte, la formation a accueilli 1 405 étudiants à Paris, 321 à Melun dont 33,6 % d'étudiants étrangers. Pour l'année 2022-2023, elle constate une augmentation de ces effectifs avec 1 878 étudiants à Paris, 439 à Melun et 203 étudiants internationaux. Le bilan est équilibré avec 40% d'étudiants étrangers qui suivent ces cours en anglais. La francophonie est préservée, tout en accroissant l'attractivité de l'établissement à l'étranger à travers notamment des partenariats avec l'Asie, l'Amérique du Nord dont des universités américaines bien classées telles que Columbia ou Duke entre autres, ou encore l'Ouzbékistan.

M. le Président note qu'il s'agissait là d'un défi audacieux et inédit, mais qui était absolument nécessaire pour garantir l'attractivité internationale.

M. ICARD souhaite connaître la position de la vice-présidence sur ces cours en anglais, sur leur nombre et sur le maintien de leur ouverture à un public d'étudiants français qui sont majoritaires.

Mme CHEVREAU répond que les 12 cours ont été pensés en priorité pour qu'un étudiant étranger puisse valider en un semestre 30 ECTS pour l'Europe et 24 ECTS pour l'Amérique du

nord. Le but de la maquette n'était pas de mettre en concurrence les cours en anglais avec les cours en français.

Mme CHEVREAU souhaite partager son sentiment personnel, selon lequel priver les étudiants de cette opportunité de se familiariser avec un vocabulaire technique en anglais, et d'avoir une certaine habitude d'entendre de l'anglais plusieurs fois par semaine, constituerait un recul pour notre Université. Elle précise que les étudiants français sont mélangés avec les étudiants internationaux, ce qui est extrêmement positif comme expérience et ce qui permet de créer des amitiés et des réseaux pour l'avenir.

M. le Président indique que deux questions seront clairement posées dans le cadre de la réflexion sur cette offre de formation : la question du nombre de cours et la question de leur ouverture ou non à des étudiants français et dans quelle proportion. C'est pour ces raisons qu'un bilan précis a été souhaité.

Mme PELE demande si les professeurs qui donnent les cours en anglais sont Français.

Mme CHEVREAU répond que ce sont tous des Français, professeurs à l'Université Paris-Panthéon-Assas. Il s'agit avant tout d'un cours de transfert de connaissances.

M. HOLEINDRE salue cette initiative qui va dans le bon sens. L'introduction de cours en anglais ne remet pas en cause la francophonie, il faudrait même mener une réflexion pour aller plus loin.

6. Avis sur la charte de la commission de la Contribution de la Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

M. le Président invite M. EPRON, vice-président en charge de la vie étudiante et du campus de Melun, à prendre la parole.

M. EPRON explique que cette commission est prévue par le code de l'Éducation. La CVEC est une contribution payée par les étudiants à hauteur de 100 euros pour financer la vie de campus. La création de cette commission était attendue par le Ministère. Une des spécificités de la commission concerne la présence de représentants étudiants.

M. le Président propose de passer au vote.

Le Conseil des études et de la vie étudiante donne un avis favorable à l'unanimité sur la charte de la commission de la Contribution de la Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

7. Avis sur la création du diplôme d'université Datasphère et investigation

M. le Président explique qu'il s'agit du premier diplôme qui implique tous les établissements-composantes de l'Université Paris-Panthéon-Assas. Il invite Mme MONSERIE-BON, vice-présidente en charge des études et de la formation, à prendre la parole.

Mme MONSERIE-BON explique que les objectifs de ce diplôme sont présentés dans le document transmis aux membres du conseil. La préparation de ce diplôme s'est inscrite dans le cadre de l'EPEX, dans le but de développer des formations communes avec les établissements-composantes. Après plusieurs réunions, il est apparu que la thématique Datasphère et investigation pouvait permettre de réunir l'ensemble des acteurs de l'EPEX. Il a donc été décidé de créer un diplôme d'université avec un accès pour les étudiants titulaires d'un master car il

s'inscrit dans une logique de spécialisation. Ce DU sera ouvert aussi bien aux formations initiales que continues. Il comporte un programme très spécialisé.

La part des enseignements juridiques est réduite à vingt heures. Mme Stéphanie LEBRUN assurera la responsabilité de ce diplôme qui se tourne assez largement vers les journalistes et les services d'entreprises qui travaillent sur le sujet des données. Des connaissances techniques seront transmises, pour lesquelles l'Efrei sera un acteur majeur. L'IRSEM aura le rôle du projet tutoré, en acceptant de faire travailler les étudiants sur des dossiers traités dans le cadre de l'Ecole militaire.

Le contrôle des connaissances et le règlement des études sera relativement classique.

Mme MONSERIE-BON précise que ce diplôme aura un coût de 5 000 euros en formation initiale et de 9 000 euros en formation continue. Ce coût est expliqué par le fait qu'il comporte 300 heures de formation et nécessite des investissements en termes de matériel. L'ouverture de ce diplôme est prévue à la rentrée 2023.

M. le Président note qu'il s'agit d'un diplôme original et emblématique du travail de l'Université Paris-Panthéon-Assas dans sa nouvelle configuration avec les établissements-composantes et qu'il répond à un besoin réel des milieux professionnels, conformément aux indications du CFJ et de l'IFP.

Mme RIFQI prend la parole pour expliquer que le CFR « Information et Réseaux » dont elle est directrice a donné à l'unanimité un avis favorable à ce DU.

M. le Président remercie Mme RIFQI d'avoir signalé cet avis, et souligne que tous les départements concernés ont donné un avis favorable à l'unanimité.

M. ICARD se fait le relais d'un débat ayant eu lieu dans le département de droit privé dans lequel une remarque a été faite sur le coût très important en formation initiale de ce diplôme. Il entend les justifications mais souhaite souligner le coût de la formation.

M. le Président explique qu'il existe des difficultés d'ajustement sur ce type de diplômes. Il y a de plus un modèle de financement impliquant les établissements-composantes. Il espère que des bourses ou des aides pourront être mises en place.

M. ICARD espère que cela n'est pas représentatif des futures réflexions sur les diplômes.

M. le Président assure que ce n'est absolument pas le cas.

Le Conseil des études et de la vie étudiante donne un avis favorable à l'unanimité sur la création du diplôme d'université Datasphère et Investigation.

8. Avis sur des modifications d'enseignements

9. Approbation de modifications relatives au contrôle des connaissances

M. le Président explique que les points 8 et 9 de l'ordre du jour font l'objet d'un seul et même vote. Il précise que les départements concernés ont été saisis et ont donné des avis favorables. M. le Président invite M. EPRON, vice-président en charge de la vie étudiante et du campus de Melun, à prendre la parole pour préciser quelques points.

M. EPRON précise en premier lieu que ces réformes ne concernent pas les licences numériques. Une réflexion est en cours concernant ces dernières et doit prendre en compte qu'il s'agit d'un public différent.

M. EPRON aborde le sujet de la limitation du nombre de redoublements. Il n'existe pas, à ce jour, de limitation officielle du nombre de redoublements en licence. Du point de vue de la vie étudiante et de la santé, il a semblé opportun d'établir une limite. Un nombre substantiel d'étudiants se réinscrit malgré le redoublement alors que l'établissement reçoit également beaucoup de demandes d'inscription en licence. Les places reconduites indéfiniment d'une année à l'autre pour des étudiants en situation d'échec répété sont refusées à d'autres étudiants. Il semble nécessaire de mettre en place une règle. En parallèle, il a été créé un accompagnement spécifique des étudiants concernés avec, notamment, une réorientation au sein de l'établissement.

Concernant l'étalement de scolarité, il s'agit d'une création. Par exemple, lorsqu'un étudiant en licence apprend qu'il est atteint d'une maladie au cours du second semestre, il lui est actuellement juste proposé de redoubler : à la maladie s'ajoute donc le redoublement. Il semble donc plus juste de prévoir un étalement de scolarité pour un étudiant dans ce cas avec, par exemple, un semestre suspendu et reporté à l'année suivante. Cet étalement de scolarité est également proposé aux sportifs de haut niveau qui sont inscrits sur une liste nationale.

M. le Président demande s'il y a des questions concernant ces deux dispositifs qui sont issues de discussions au sein de la communauté universitaire.

Mme GERARDIN note que ces dispositifs sont conformes aux demandes des étudiants. Elle précise que, dans la mesure où la session de rattrapage pour les Master 1 est amenée à être supprimée, il sera important d'être attentif à la possibilité pour les étudiants de M1 de redoubler.

M. le Président précise qu'il existe également des dérogations pour motifs particuliers dans le cadre des multiples redoublements.

Mme MONSERIE-BON prend la parole pour présenter les autres modifications concernant la première année de master. Une réflexion a été menée au sujet de la suppression de la seconde session en première année de master, qui n'est pas obligatoire. La sélection ayant désormais lieu en première année de master, la réussite des étudiants est évidemment plus importante. Il y aura si nécessaire une prise en compte des situations particulières. En outre, il est proposé des aménagements en seconde session de licence.

Mme MONSERIE-BON indique qu'il y a une erreur de rédaction de l'article 5 en page 12. Concernant le DU Transformation Numérique du droit et Legaltech, la modification de l'organisation des études est retirée. Elle fera l'objet d'une prochaine analyse. La dernière modification concerne le règlement des examens de la licence de gestion qui ouvrira à la rentrée 2023-2024.

M. GONIAK salue et soutient les changements évoqués. Il note que, jusqu'à présent, en cas d'échec à la session de rattrapage, la note du contrôle continu n'était pas prise en compte. Il demande quelles sont les motivations de ce changement.

Mme MONSERIE-BON répond que dans de nombreux établissements, la note de contrôle continu est maintenue. De plus, avec une seconde session qui va désormais intervenir rapidement et a priori concerner des étudiants qui n'ont pas eu de difficulté particulière pendant

leur année, la note de contrôle continue pourra se révéler en leur faveur.

M. le Président remercie Mme MONSERIE-BON pour ses explications. Il présente la modification du règlement des sports. Il s'agit simplement de préciser que seule l'activité sportive qualifiante permet l'attribution de points sport. Il existe également des précisions sur les droits à payer ou non et sur les responsabilités du service des sports et de la direction des études et de la formation dans la répartition des tâches entre les services. Enfin, il existe une nouvelle rédaction du paragraphe 9.3 concernant la tenue vestimentaire.

M. le Président propose de passer au vote sur l'intégralité des modifications des enseignements

Le Conseil des études et de la vie étudiante donne un avis favorable à l'unanimité sur les modifications apportées aux enseignements.

Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité les modifications relatives au contrôle des connaissances.

10. Avis sur des projets de mobilité étudiante présentés au titre du FSDIE

11. Avis sur les dossiers présentés au titre du FSDIE social

M. le Président indique que les points 10 et 11 de l'ordre du jour font l'objet d'un même vote. Il cède la parole à M. EPRON.

M. EPRON rappelle que le FSDIE social est une création datant de cette année, souhaitée par le Présidence de l'Université. Le montant distribué reste encore modeste à hauteur de 1 985 €, car la Région Ile-de-France réalise un effort spécifique à travers le Fonds d'Urgence de Sécurité étudiante (FUSE) qui traite un certain nombre de dossiers. Ainsi, un étudiant qui demande une aide d'urgence peut le faire auprès du FSDIE social, ou auprès du FUSE. L'évaluation des montants dépend du dossier présenté par l'étudiant, et se fait en concertation avec l'assistante sociale du CROUS.

Le FSDIE Mobilité, distingué du FSDIE Projet, concerne les échanges universitaires des étudiants de l'Université qui partent à l'étranger. Il répond à des critères prédéfinis basés sur le coût de la vie dans le pays d'accueil et sur le revenu global des étudiants. 62 835 euros ont été distribués en totalité.

Le Conseil des études et de la vie étudiante donne un avis favorable à l'unanimité sur les projets de mobilité étudiante présentés au titre du FSDIE et les dossiers présentés au titre du FSDIE social.

M. le Président remercie les participants et lève la séance à 16 heures.



Le Président
Stéphane BRACONNIER